

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONTANS® WG

Version 2.0 / CDN
102000028481

1/9

Date de révision: 12/13/2018
Date d'impression: 12/17/2018

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial CONTANS® WG

Code du produit (UVP) 80998929

Numéro de la FDS 102000028481

No. d'Enregistrement PCP 29066

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide

Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada

Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577

Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Poussière combustible: Catégorie 1

Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

Peut former des mélanges air-poussière combustibles.

Mener l'évaluation des dangers poussière.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Les micro-organismes peuvent avoir le potentiel de provoquer des réactions de sensibilisation.

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONTANS® WG

Version 2.0 / CDN
102000028481

2/9

Date de révision: 12/13/2018
Date d'impression: 12/17/2018

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Coniothyrium minitans strain CON/M/91-08		5.0
Contient 100 g/kg de Coniothyrium minitans, (souche CON/M/91-08)		

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun symptôme connu à ce jour.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés	Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO2)
Inappropriés	Jet d'eau à grand débit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONTANS® WG

Version 2.0 / CDN
102000028481

3/9

Date de révision: 12/13/2018
Date d'impression: 12/17/2018

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.
Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers des pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.
Information supplémentaire	Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	à 400 °C / 752 °F
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Explosivité	Donnée non disponible

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.



CONTANS® WG

Version 2.0 / CDN
102000028481

4/9

Date de révision: 12/13/2018
Date d'impression: 12/17/2018

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Protéger de l'humidité. Éviter une exposition directe au soleil.
---	---

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle officielle.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.
Protection des mains	Gants en caoutchouc nitrile
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.



CONTANS® WG

Version 2.0 / CDN
102000028481

5/9

Date de révision: 12/13/2018
Date d'impression: 12/17/2018

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	brun foncé
Etat physique	granuleux
Odeur	de champignon
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	6 - 8 (3 %)
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	0.42 - 0.47 g/ml
Taux d'évaporation	Non applicable
Point d'ébullition	Non applicable
Point de fusion / congélation	env. 146 °C / 294.8 °F
Hydrosolubilité	dispersable
Energie minimale d'inflammation	10 - 30 mJ
Température de décomposition	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Viscosité	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	à 400 °C / 752 °F
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Explosivité	Donnée non disponible
Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONTANS® WG

Version 2.0 / CDN
102000028481

6/9

Date de révision: 12/13/2018
Date d'impression: 12/17/2018

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Décomposition thermique	Donnée non disponible
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières incompatibles	Donnée non disponible
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Inhalation, Ingestion

Effets immédiats

Peau	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion.
Inhalation	Peut être nocif en cas d'inhalation.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) > 2,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) > 12.74 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 2,500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'irritation des yeux (Lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Coniothyrium minitans : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique chez le rat.

Evaluation de la mutagénèse

Coniothyrium minitans : Cette substance n'est pas considérée comme mutagène.

Evaluation de la cancérogénicité

Coniothyrium minitans : Non requis pour les micro-organismes.

ACGIH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONTANS® WG

Version 2.0 / CDN
102000028481

7/9

Date de révision: 12/13/2018
Date d'impression: 12/17/2018

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Coniothyrium minitans : Non requis pour les micro-organismes.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Coniothyrium minitans : Non requis pour les micro-organismes.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons	CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)) > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
Biodégradabilité	Coniothyrium minitans: Évaluation de la biodégradabilité n'est pas pertinent pour les micro-organismes.
Bioaccumulation	Coniothyrium minitans: Évaluation de la bioaccumulation n'est pas pertinent pour les micro-organismes.
Mobilité dans le sol	Coniothyrium minitans: Évaluation de la mobilité dans le sol n'est pas pertinent pour les micro-organismes.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONTANS® WG

Version 2.0 / CDN
10200028481

8/9

Date de révision: 12/13/2018
Date d'impression: 12/17/2018

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.
Emballages contaminés	Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination correcte de containers. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cet article n'est pas classé comme matière dangereuse au sens des réglementations pour le transport national et international.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 29066

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONTANS® WG

Version 2.0 / CDN
102000028481

9/9

Date de révision: 12/13/2018
Date d'impression: 12/17/2018

OMS Organisation mondiale de la Santé

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 0 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 0 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Révision selon la réglementation canadienne relative au SIMDUT actuellement en vigueur (SIMDUT 2015).

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 12/13/2018

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.